

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juillet 2015

Le **16 Juillet deux mil quinze**, le conseil municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Couesnon, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre PRODHOMME, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS

Mrs Pierre PRODHOMME, Emmanuel ROCHELLE, Joël PRIGENT, Gérard JOURDAN, Ludovic JALLOIN, David CHIDENNE Mmes Valérie BARON, Stéphanie BOBET, Corinne GILLETTE et Ramatoulaye ROGER.

MEMBRES ABSENTS

Mme Catherine MASSON et Mr Thomas GIDEL.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

Mr David LÉBOUVIER qui a donné procuration à Mr Emmanuel ROCHELLE.

Mme Valérie BARON, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – EXAMEN DE DEVIS

Société EIFFAGE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de la Société EIFFAGE de St JACQUES DE LA LANDE pour la modification du giratoire existant au carrefour RD812 / Rue des prés d'un montant de 9 828 € H.T.

Entreprise BOUVET Roger

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise BOUVET Roger de ST GEORGES DU CHESNE pour faire une terrasse en béton dans le logement locatif situé au 12, Route Nationale d'un montant de 1 750 € H.T.

JOURDAN SYLVAIN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise JOURDAN Sylvain de SAINT-JEAN-SUR-COUESNON pour la pose de gouttière façade nord à l'école publique de SAINT-JEAN-SUR-COUESNON d'un montant de 1 025 € HT.

3 - PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE - REPARTITION 2014 / PLAISANCE ET RUE DES ECOLES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commission permanente du Conseil Général a attribué une subvention de 1035 € à la Commune pour la réalisation des travaux de signalisation des passages piétons et d'aménagements de sécurité sur la voirie à Plaisance et rue des écoles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la somme de 1 035 € et s'engage à faire exécuter les travaux prévus dans les plus brefs délais.

4 - DEMANDE DE DEROGATION DE MME LEDOUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de dérogation faite par Mme LEDOUX Vanessa permettant à son fils : Evan LEDOUX d'être scolarisé à l'école publique de St Aubin-Du- Cormier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde la dérogation pour l'inscription d'Evan à l'école publique de St Aubin-du-Cormier, étant donné que son frère Jérémie est déjà scolarisé dans le même établissement.

5 - GERANCE DU FONDS DE COMMERCE BAR TABAC EPICERIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur TEXIER Gurvan et Madame LANET Sandy domiciliés 3, square Léon Blum à Rennes comme les futurs gérants du commerce.

Ce fonds de commerce est acquis par la commune de Saint-Jean Sur Couesnon en date 15 juillet 2015 par acte notarié réalisé par Maître Corinne RIMASSON, notaire de la SCP Claudine Bossennec-Le Roux et Corinne Rimasson, notaires associés dont le siège social est situé à Saint-Aubin du Cormier 2, rue de Rennes.

Le conseil municipal charge l'office notarial de réaliser un acte contenant la gérance du fonds de commerce entre la commune, propriétaire du fonds, au profit de Monsieur TEXIER Gurvan et Madame LANET Sandy.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier.

Un devis va être demandé près de Mr JEANNE de ST JEAN-SUR-COUESNON pour la réfection du comptoir ainsi qu'à l'entreprise MALLE PEINTURES de ST AUBIN DU CORMIER pour faire les peintures intérieures des locaux commerciaux.

6 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L ASSOCIATION BIEN VIVRE

Le Conseil Municipal ne donne pas suite.

7 - REFORME TERRITORIALE

Un échange sur la réforme territoriale a eu lieu au sein du Conseil Municipal. Une réunion spécifique sera organisée très prochainement afin de prendre la décision.

8 - AMF : BAISSSE DES DOTATIONS

Le Conseil Municipal soutient le mouvement de l'Association des Maires de Frances contre la réduction des dotations de l'ETAT.